

BOURSE DE COLLÈGE 2024 / 2025

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- Les ressources de la famille (avis fiscal 2024 sur les revenus de 2023) et le nombre d'enfant(s) figurant sur votre avis d'imposition.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse :

Nombre d'enfant à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenu à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€

Comment faire votre demande de bourse ?

La campagne de bourse :

- peut s'effectuer en ligne jusqu'au 17 octobre 2024 sur le site : <https://teleservices.education.gouv.fr/>

- Munissez-vous de vos identifiants France Connect: Impot.gouv / Assurance maladie

ou de vos codes Educonnect / Téléservices (codes distribués lors de la réunion parents / professeurs du 17 septembre ou 19 septembre selon le niveau de classe de votre enfant)

Un guide d'utilisateur est à votre disposition à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

- peut se faire en version papier en complétant les pages 2 à 4, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après et **à retourner obligatoirement au service Intendance avant le 11 octobre 2024 :**

(Vous pouvez récupérer un dossier papier à l'accueil du collège ou au secrétariat d'intendance)

- 1) Votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023
- 2) Un Relevé d'identité Bancaire (BIC / IBAN) à votre nom (sauf Livret A)

Attention : Veuillez compléter un dossier de bourse pour chaque enfant inscrit dans notre établissement,

Aucune demande ne peut être prise en compte après la clôture de la campagne de bourse.